

attaque, qui ressemblait à une attaque de "tétanos," venaient de s'ouvrir démesurément, comme s'ils voulaient sortir de leurs orbites. Une éruption sanguinolente apparaissait à la commissure des lèvres.

—Mais il va passer ! se récria encore la dame de comptoir, qui ne pouvait détacher son regard de cet abominable spectacle.

Tout à coup un son rauque s'échappa de la gorge contractée du malheureux. La tête se renversa encore davantage en arrière, à faire croire que le cou allait se briser. Puis un soubresaut terrible souleva le corps entier qui retomba inerte. Les membres se détendirent. La tête s'affaissa sur l'épaule gauche. C'était fini ! Le pauvre Furet avait cessé de souffrir.

A cet aspect, la dame de comptoir poussa un cri d'épouvante.

—Mort ! il est mort ! fit-elle en tremblant, prête à s'évanouir.

En ce moment la porte du café s'ouvrit, et Joseph, le garçon, rentrait accompagné d'un médecin. Le docteur s'approcha du corps étendu, s'agenouilla pour l'examiner de plus près.

—Cet homme est mort ! dit-il aussitôt. Mort d'une congestion au cerveau. Il n'y a plus rien à faire que d'aller prévenir le commissaire du quartier.

—Quel ennui ! s'écria la dame de comptoir, dont toute la sensibilité avait disparu.

—Oh ! ce corps restera peu de temps chez vous, madame, reprit le médecin. Tranquillisez-vous.

—Quelqu'un connaît-il cet individu ? ajouta-t-il en interrogeant les personnes présentes.

Mais personne ne connaissait Furet. En attendant la venue du commissaire de police, on déposa le corps sur une banquette, le long du mur.

—Qu'avait pris cet homme ? demanda le médecin au garçon.

—Une absinthe.

—Ah ! c'est cela ! fit le docteur. L'absinthe aura déterminé la congestion. Il n'y a rien de pire, en pareil cas. Veuillez me donner ce qu'il faut pour écrire. En attendant la venue du commissaire de police je vais dresser mon rapport.

Désiré était toujours aux aguets, au coin de la rue Taitbout et de la rue Saint-Lazarre, d'où il pouvait surveiller la porte du petit café qui venait de voir la fin terrible du compagnon et de l'ami de Chatoyant. De la porte il avait constaté la sortie effarée du garçon limonadier, puis son retour avec un monsieur décoré, qui ne pouvait être qu'un médecin. Puis enfin un troisième individu était sorti à son tour du café, se dirigeant de son côté tout en courant.

A deux pas de Désiré, qui ne le perdait pas de l'œil, cet individu, apercevant deux gardiens de la paix, les avait accostés pour leur dire :

—Allez donc au café là-bas. Il y a un homme qui vient de mourir subitement. Il faudrait prévenir le commissaire de police.

Les deux gardiens se séparèrent aussitôt. L'un d'eux se dirigea vers le café indiqué, tandis que l'autre rétrogradait dans la direction du commissariat de police, afin de prévenir qui de droit.

Désiré Martin avait tout entendu.

—Il est mort ! se dit-il avec un horrible sang-froid. La drogue de Prosper était bonne. En voilà un qui ne parlera plus et ne dénoncera plus personne. Mais que va-t-on faire du corps ?

Et Désiré continua d'attendre. Il craignait qu'on ne le transportât à la morgue pour quelque autopsie, au cas où on soupçonnerait un empoisonnement.

Une demi-heure après, la police ayant fait ses constatations et dressé procès-verbal de l'accident, une civière fermée sortait du café, emportant la dépouille mortelle de l'agent d'affaires.

Désiré suivit de loin le cortège funèbre. Il se dirigeait vers la demeure de Furet.

—On a trouvé sur lui son nom et son adresse ! pensa Désiré, et on ne se défie de rien. Allons ! la journée est bonne !

OINQUIÈME PARTIE. — LE PROCÈS.

I.

L'instruction du procès criminel intenté au Dr Dauray et à Jeanne d'Esparre était terminée. Toutes les pièces avaient été transmises à la chambre des mises en accusation. Les deux prévenus devaient comparaître à la prochaine session des assises.

Pendant cette longue période d'angoisse et d'agonie morale, la plus cruelle peut-être pour des innocents, ni Robert, ni Jeanne ne s'étaient départis de cette tenue à la fois digne et indignée qu'ils avaient montrée dès le début ; ne niant aucun des faits exacts, avouant avec fierté leur amour qu'il eût été inutile de nier, puisque tous les témoignages et des pièces écrites l'établissaient surabondamment, bien que cet amour pût amener leur condamnation.

Pour tous deux l'isolement absolu au "secret" dans une cellule, sorte de tombe à l'usage des vivants, n'avait pas cessé. Depuis des semaines et des mois, ils ignoraient tout du monde extérieur. Personne n'avait été admis à les voir.

C'était là leur plus cruelle torture ; pour Robert surtout, qui pensait sans cesse à sa mère, et se demandait ce qu'elle était devenue. La seule chose qu'on eût daigné répondre à ses questions, c'était qu'elle vivait.

Quant à Jeanne, elle n'avait plus entendu parler ni de son tuteur, ni de madame Ferté, ni d'Andrée, ni de madame de Beaumont. Elle leur avait écrit du fond de sa prison. Pas de réponse ! Le pauvre enfant ignorait que toutes ses lettres avaient été retenues au greffe, puis remises au juge d'instruction et jointes à son dossier, par ordre de monsieur Didier de la Tour, qui mettait toujours le même acharnement à venger la mort de son ami le comte de Noiville, et le même entêtement à croire les prévenus coupables du meurtre, soit qu'il eût été prémédité longuement à l'avance ; soit qu'il fût né d'un mouvement de jalousie folle de la part de Robert Dauray, et d'un mouvement de faiblesse de Jeanne pour son amant, à l'instant de se livrer à un autre homme qui ne lui inspirait qu'antipathie.

Cependant Jeanne avait reçu le premier envoi de Désiré, cet envoi composé de fruits et de friandises, et, ignorant d'où venait cette marque de souvenir et de sympathie, elle l'avait attribuée plutôt à son amie, Andrée de Beaumont, qu'à toute autre personne de sa connaissance.

—J'étais bien sûre qu'elle ne m'abandonnait pas, qu'elle ne m'oubliait pas, qu'elle ne m'accusait pas ! s'était-elle dit avec joie ; la première joie qu'elle ressentit depuis la nuit fatale de son mariage.

En fait, elle ne se trompait pas, en supposant qu'Andrée l'aimait toujours, s'occupait toujours d'elle.